# Arbres et paysage

#### PATRIMOINE ARBORÉ

Cette exposition s'attache à présenter l'arbre en Corrèze sous toutes ses formes. Elle insiste sur l'arbre « hors forêt ». Omniprésent dans notre paysage quotidien, il finit par être oublié de tous. Autrefois au cœur des préoccupations de la vie rurale et villageoise, il est aujourd'hui parfois malmené, souvent ignoré. L'idée est ici de lui redonner une certaine présence et que chacun puisse le regarder avec une attention particulière.



Massif de résineux au cœur du plateau de Millevaches, Saint-Merd-Les-Oussines



Traces d'exploitation, souvent en bord de route, Saint-Merd-Les Oussines, Marcy



Omniprésence de la forêt, vue sur les gorges de la Luzège depuis la RD16 entre Lapleau et Soursac



Paysage champêtre des Hauts Plateaux Corréziens, Saint-Julien-Près-Bort

#### **PAYSAGES FORESTIERS**

On a coutume de dire que la Corrèze est le **« Pays de l'arbre et de l'eau »**. La forêt y est très présente (45 % en moyenne de la superficie totale du département) mais sa répartition est inégale. Le secteur le plus boisé est le plateau dit « des lacs et des étangs » situé autour de Marcillac-La-Croisille mais aussi les rebords du plateau de Millevaches. Les plateaux autour d'Uzerche, plus agricoles, présentent quant à eux, les taux de boisement les plus faibles en particulier autour de Lubersac.

La proportion de feuillus et de résineux est variable en fonction des territoires concernés. Les conifères sont majoritaires sur le plateau de Millevaches et très peu représentés sur le Causse ou dans le bassin de Brive.



Reliquat de pré-verger avec des noyers, Marcillac-La-Croisille



Tilleul et marronnier ombragent les cours de cette ferme, Ussac, Lintillac



Tilleul au sud de la grange, Marcillac-La-Croisille



Paysage champêtre,

Chamberet

#### PAYSAGES CHAMPÊTRES

Ce sont aussi les arbres « hors forêts » qui, par leur port, leur implantation ou leur volume font le charme de nos campagnes. Ce peut être **l'arbre paysan** qui marque un angle de parcelle, abrite une mare ou un four à pain, ombrage la cour de ferme. C'est aussi **l'arbre de nos villages** rencontré tant sur la place publique, dans les cours d'écoles, les cimetières que dans nos parcs et nos jardins. **Les arbres fruitiers ou les arbres des routes** participent aussi à l'identité du territoire qu'ils occupent.

Les arbres « hors forêt » sont présentés ici par séries organisées en fonction de leur situation, de leur statut, de leur noblesse...

Ces arbres, qui se distinguent dans un alignement, un verger, une haie, un parc ou sur une place, sont des éléments du paysage. Depuis plus de dix ans le CAUE s'attache à les inventorier pour documenter ses interventions dans le cadre de ses actions de conseil et de sensibilisation des collectivités et du public.

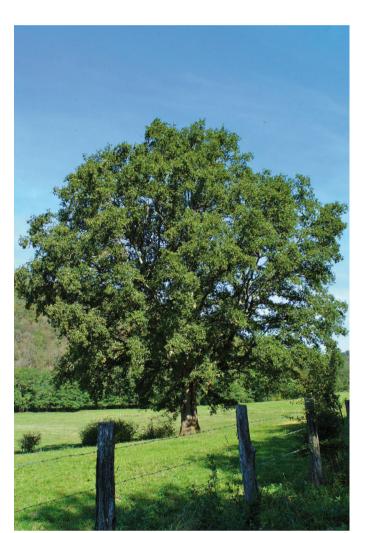
Leurs conduites (méthode de plantation, choix des essences, type de taille) évoluent et avec elles les paysages mutent selon des processus plus ou moins longs, plus ou moins perceptibles. Petit à petit les formations arborées, à toutes les échelles, se transforment sous l'effet du temps, de l'action de l'homme, parfois de catastrophes naturelles. Savoir les reconnaître, les comprendre, voire les protéger, permet d'avoir de riches paysages reconnus et appréciés par tous.



# Arbres des champs

#### LA CAMPAGNE PARC

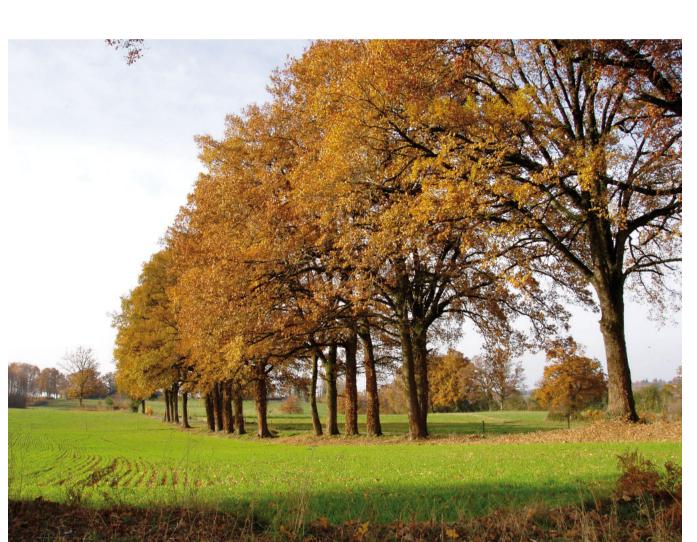
L'arbre des champs peut être aligné, marquant une limite entre deux parcelles, implanté en bouquet ou isolé. Ce sont le plus souvent des chênes, parfois des charmes, plus rarement des frênes, des érables ou des tilleuls que l'on rencontre. Ces différentes formations, quand elles existent dans le paysage, le structurent et l'animent. Les plateaux Corréziens en sont riches, offrant des paysages nobles et élégants, comparés à **un parc « à l'anglaise »** où l'arbre et la prairie se mettent réciproquement en valeur.



Chêne entre deux parcelles dans la vallée de la Roanne, Dampniat



Tilleul isolé au milieu d'un pré, Saint-Hilaire-Foissac



Vestige d'un alignement de chênes entre deux parcelles, Plateau d'Uzerche, Saint-Ybard



Arbres isolés, bosquets sont les reliquats d'un paysage bocager sur le plateau d'Uzerche, Arnac-Pompadour



Chêne isolé dans une parcelle en pente du Pays de Tulle, Saint-Salvadour

# Characteristics Charac

#### TOPONYMIE

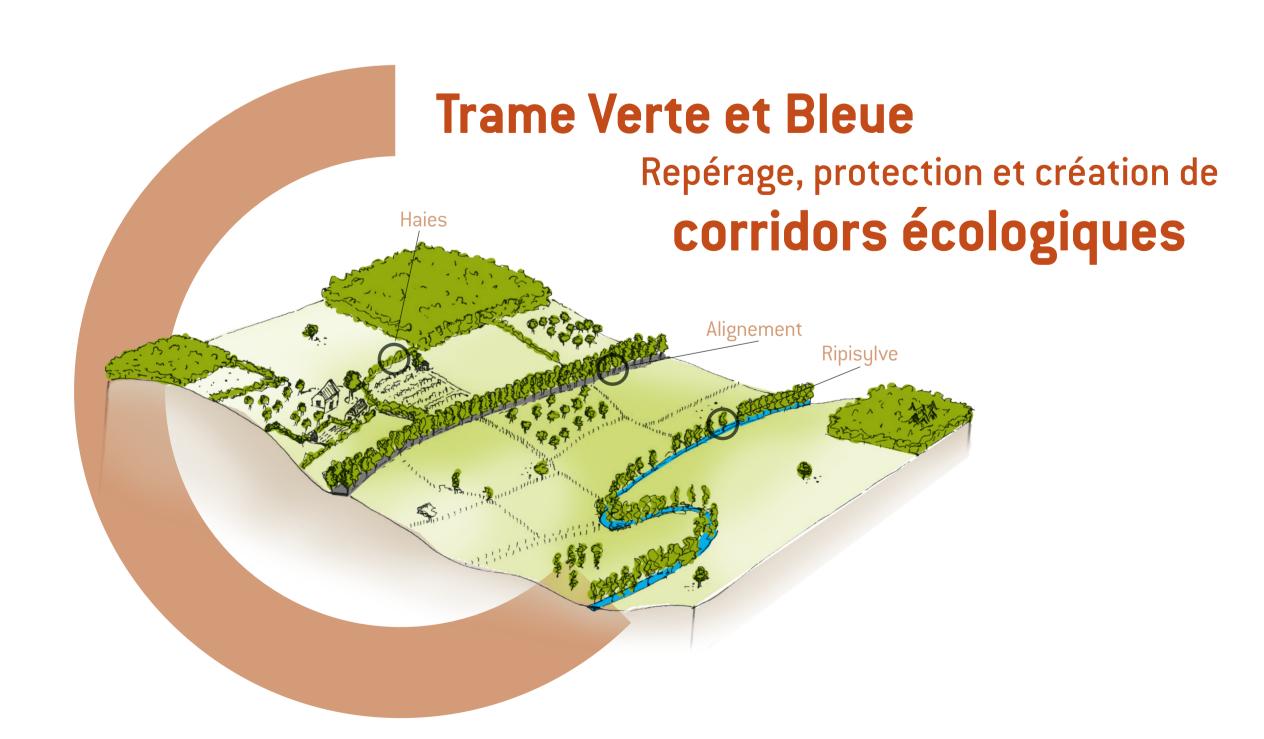
Beaucoup de lieux-dits portent des noms d'arbres. Ils évoquent la flore locale : Chassang, Jarrige pour le chêne, Theil, Theillet pour le tilleul, Vergnes pour l'aulne, Freysse pour le frêne, Saleix, Salesse pour le saule, Chastagner, Chastang pour le châtaignier....

Breuil vient de l'occitan brolh, bruelh signifiant bosquet, bouquet d'arbres.

Sources : « Nom de lieux de la Corrèze »,

Travaux d'archéologie limousin,

Marcel Villoutreix 1992.



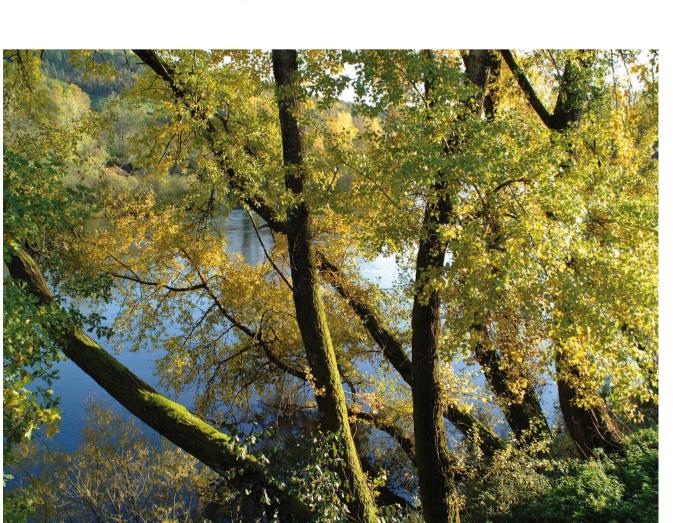
#### ÉCOLOGIE

Au-delà de l'intérêt qu'ils apportent aux paysages et à notre cadre de vie, les arbres jouent **un rôle écologique**. D'une part, en stabilisant les sols et en filtrant l'eau, ils limitent les inondations et empêchent l'érosion. D'autre part, ils constituent des abris et fournissent de la nourriture pour la faune sauvage, lui permettant aussi de circuler entre les différents éléments du paysage (bois, bosquet, haie, prés...). Enfin, ils captent le gaz carbonique présent dans l'atmosphère restituant de l'oxygène indispensable à notre survie.

Les arbres se développant de part et d'autre d'une rivière ou d'un ruisseau constituent **la ripisylve** (ripa : rivière, sylva : forêt). Tous les cours d'eau en sont naturellement bordés. Le chevelu racinaire induit par les arbres et les arbustes installés le long des berges les protège de l'érosion et filtre les eaux jouant un rôle d'épurateur.



Ripisylve principalement constituée d'aulnes sur un plateau de la Xaintrie, Servières-Le-Château



Peupliers dans la vallée de la Dordogne, Argentat

# Arbres fruitiers

#### **VERGERS**

En fleurs, avec leurs fruits ou leurs couleurs automnales, les vergers sont omniprésents dans nos paysages. Pommeraies, noiseraies (noyers), châtaigneraies sont des cultures traditionnelles corréziennes qui ont plus ou moins perduré avec parfois des évolutions contemporaines.

**Les prés-vergers** avec leurs arbres fruitiers plantés en bordure ou au milieu de prés pâturés sont, aujourd'hui, souvent à l'abandon alors que les vergers intensifs se sont beaucoup développés ces dernières années.



Châtaigneraie sur le plateau d'Uzerche, Beyssac



Reliquat d'une haie fruitière entre deux parcelles, plateau d'Uzerche, Juillac





Noyeraie au pays des buttes calcaires et des terres lie de vin, Segonzac



Vestiges de prés-vergers avec noyers et pommiers, Marcillac-La-Croisille

# Vergers pédagogiques ou conservatoires Pérennisation des Savoir-faire (taille, soins, greffage)

#### ARBRES PALISSÉS

En montagne et sur les hauts plateaux corréziens il arrive de trouver des arbres fruitiers palissés contre la façade sud d'une maison ou d'une grange. Ce sont souvent des poiriers, plus rarement des pêchers. Cette pratique ancienne protège les fleurs au printemps et permet aux fruits d'arriver à maturité avant les grandes gelées. En effet, ils profitent de la chaleur (quelques degrés supplémentaires) restituée par le granit des murs. Il est important de pouvoir conserver et protéger, lors de travaux de restauration, ces formes particulières. Derrière se cache un savoir-faire (plantation, taille, entretien) qu'il conviendrait de faire perdurer.



Poirier palissé contre une grange du plateau de Millevaches, Tarnac



#### ARBRES ISOLÉS

Il n'est pas rare de voir un ou deux arbres fruitiers isolés au cœur d'un vallon venir égayer le paysage. Ils sont souvent le reliquat d'un ancien verger ou d'une haie fruitière.



Pommiers en fleurs au Pays des buttes calcaires et des terres lie de vin, Cublac

#### ARBRES ALIGNÉS

Des arbres fruitiers alignés soulignent parfois l'entrée des villages corréziens. En fonction des secteurs concernés les essences varient (pêchers à Saint-Hilaire-Peyroux, cerisiers à Yssandon, pommiers à Saint-Paul).



Double alignement d'arbres fruitiers variés à l'entrée d'un village des hauts plateaux corréziens, Saint-Paul



### Arbres des routes

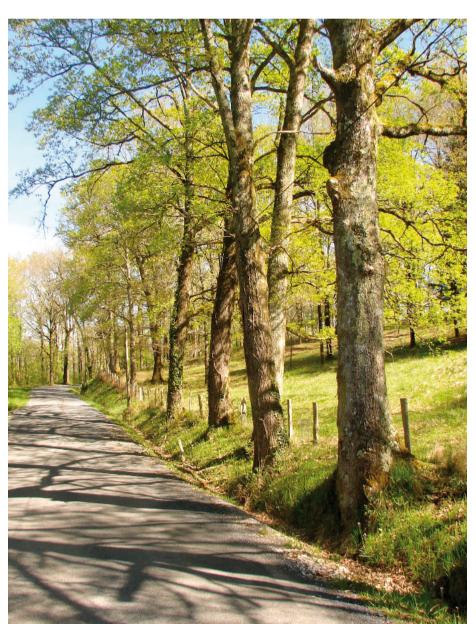
#### **ALIGNEMENTS PUBLICS**

Les alignements le long des routes marquent l'identité du territoire traversé. Autrefois plantés pour produire du bois, marquer une limite ou baliser les routes enneigées, ils constituent aujourd'hui un enjeu avant tout paysager. Les hêtres, majoritaires en montagne (D36 à Meymac, D16 à Lestards) sont souvent associés aux chênes pédonculés sur les plateaux (D44 vers Madranges). Les platanes quant à eux sont surtout présents dans le bassin de Brive et la vallée de la Dordogne.

Ce patrimoine végétal, vivant, évolue. Il nécessite un entretien régulier et parfois un renouvellement. Des campagnes sont programmées pour replanter de nouveaux sujets. Les sujets sont plantés jeunes, une taille de formation est indispensable les premières années pour conduire l'arbre et lui donner son port adulte.

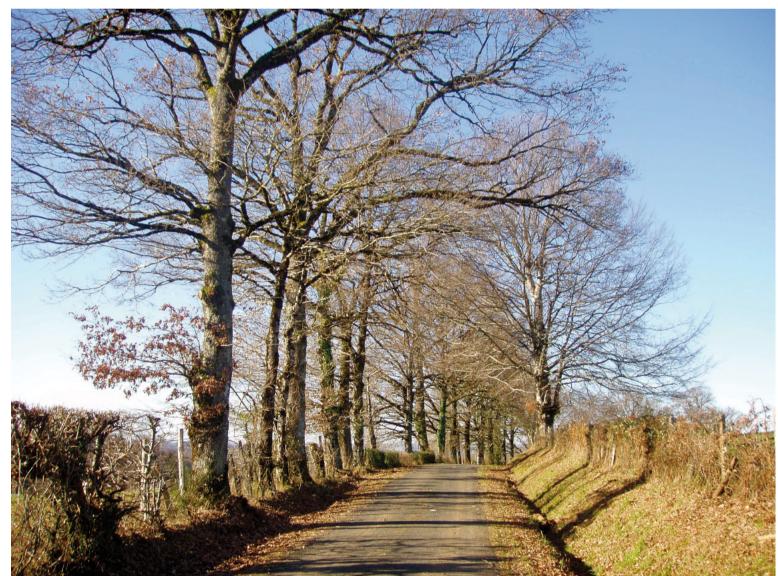


Alignement de platanes au port libre dans le bassin de Meyssac, Curemonte



Alignement de chênes, Cublac





Alignement de chênes sur le plateau d'Uzerche, Saint-Jal



Alignement de marronniers dans un muret de granit en pierre sèche en Xaintrie, Hautefage



#### ALIGNEMENTS PRIVÉS

Les alignements rencontrés le long de nos routes peuvent être des arbres plantés par les propriétaires riverains pour marquer une limite, ombrager leur bétail ou récolter le bois. Certains alignements résultent de **l'aménagement paysager d'un parc de château ou d'une ferme**. Les essences peuvent alors différer avec l'utilisation par exemple, de marronniers ou de tilleuls. Certains sont accompagnés d'une haie ou d'un muret. Lorsque l'alignement est double, de part et d'autre de la chaussée, il cadre le regard et renforce les qualités paysagères de la route.



Alignement de chênes protégé derrière un muret en pierre sèche sur l'une des entrées de Servières-Le-Château en Xaintrie



Double alignement de platanes soulignant le chemin d'accès à un domaine privé dans le bassin de Brive, Saint-Pantaléon-de-Larche



Double alignement de tilleuls, protégé par des murets, plantés par un propriétaire privé dans le Bassin de Brive, Noailles



# Arbres publics

#### PLACE DE L'ÉGLISE

De nombreux villages présentent un ou deux arbres publics majestueux situés sur la place de l'église. Ces arbres remarquables ayant traversé, pour certains, plusieurs siècles sont souvent des tilleuls (Vitrac-Sur-Montane, Albussac, Saint-Chamant, Seilhac), parfois un chêne (Marc-La-Tour, Tarnac, Sadroc) ou un orme (Saint-Augustin, Chanteix) et plus rarement un marronnier (Albignac). Très peu taillés, ces arbres au port libre imposent leur silhouette face au clocher. Beaucoup d'entre eux ont cependant disparu et l'on peine à replanter de futurs arbres remarquables sur des places devenues souvent très minérales.







Place de l'église avec tilleul dans son tambour (muret banc), Hauts Plateaux, Vitrac-sur-Montane

#### **ESPLANADES ET FOIRAILS**

L'arbre présent sur l'espace public est parfois organisé en **mail** (double alignement). Plusieurs essences sont recensées avec souvent des platanes qui ombragent la place (Saint-Pantaléon-de-Larche, Varetz, Ayen) ou une esplanade (Tulle) mais ce peut être aussi des tilleuls (Davignac) ou des marronniers (Saint-Etienne-Aux-Clos).

Les bourgs les plus importants possédaient un **foirail** où se tenaient régulièrement les foires au bétail. Ces foirails étaient parfois ombragés par des tilleuls (Chamberet, Saint-Privat, Peyrelevade) ou des platanes (Argentat, Juillac, Objat, Beaulieu-Sur-Dordogne).



Superbe alignement de platanes qui épouse parfaitement le lit de l'Auvézère à l'ouest du plateau d'Uzerche, Ségur-Le-Château



Foirail planté de tilleuls qui a gardé son enherbement, revêtement favorable à la préservation des arbres, Chamberet

#### COURS D'ÉCOLE

C'est aussi dans les cours d'école que l'on trouve, tilleuls (Aubazine, Montgibaud, Goulles...), chênes ou platanes (La-Chapelle-Saint-Géraud). Ces arbres, lorsqu'ils ont été conservés, sont taillés sévèrement chaque hiver et n'offrent que peu d'ombre aux enfants les journées ensoleillées du mois de juin.

#### <u>CIMETIÈRES</u>

L'aménagement

Une opportunité

de bourg

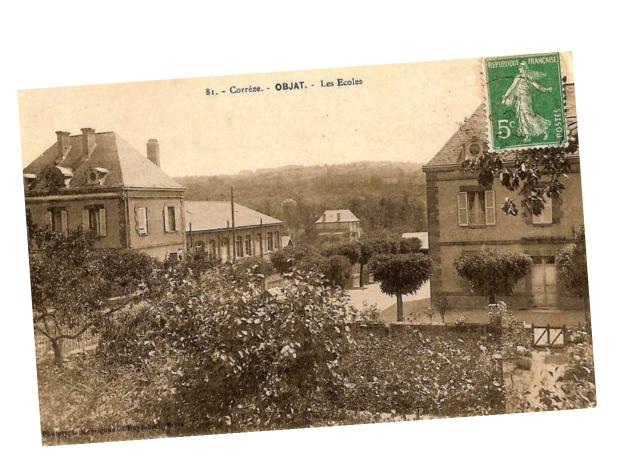
pour replanter

Les cimetières corréziens sont peu arborés mais peuvent avoir conservé un ou plusieurs cyprès (Beaulieu-Sur-Dordogne, Queyssac-Les-Vignes) ou un if (Vars-Sur-Roseix, Beyssac). Ces conifères, toujours verts, symbolisent la vie éternelle.

Le cimetière paysager d'Egletons réalisé après la seconde guerre mondiale fait office d'exception avec ses allées enherbées et ses arbres (feuillus et conifères) plantés en nombre.



Rare exemple de cimetière arboré avec ici des thuyas émeraude, bassin de Meyssac, Queyssac-Les-Vignes





# Arbres domestiques

#### **COURS DE FERMES**

Dans chaque ferme un arbre, souvent imposant, était implanté dans le but d'ombrager la cour alors qu'une treille de vigne protégeait la façade de la maison. Si le tilleul est l'essence qui, en proportion, domine largement, on retrouve là encore le chêne, le frêne et plus rarement l'orme, le marronnier ou le robinier (acacia).

La rampe d'accès ou « montade » des granges de montagne, dites aussi auvergnates, pouvait, dans quelques rares cas, être mise en valeur par la plantation de deux ou quatre arbres plantés de part et d'autre.









Façade sud d'une maison ombragée par un tilleul, vallée de la Dordogne, Nonards



Façade sud d'une petite ferme-bloc ombragée par un tilleul sur le Causse, Nespouls



Trois marronniers qui mettent en scène la « montade » de cette grange de Xaintrie, Goulles



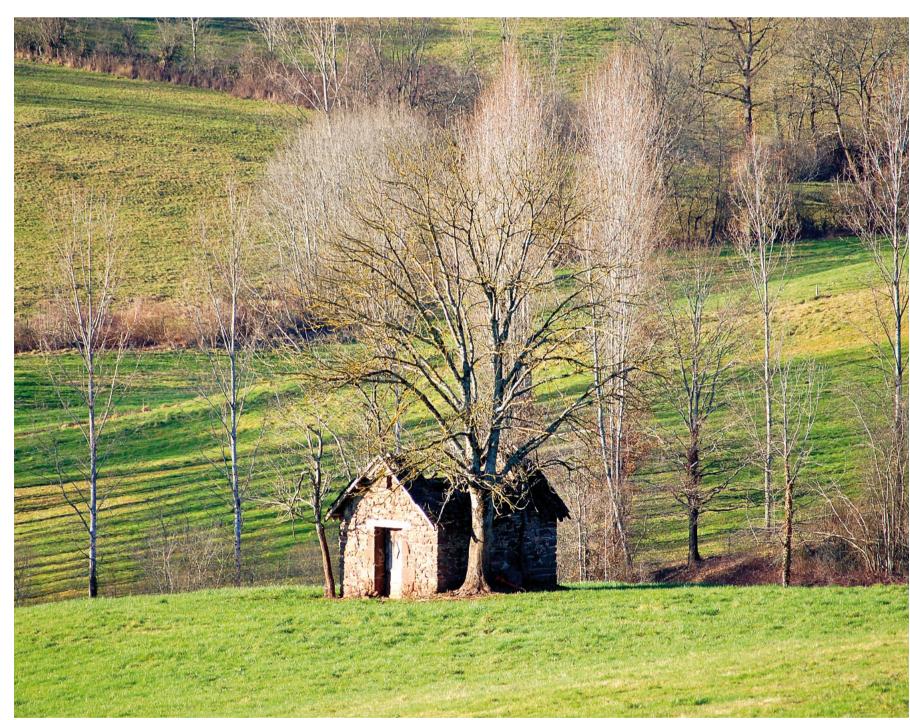
Cour de ferme ombragée par un marronnier, bassin de Brive, Voutezac



Il ne reste que peu de saules alors que cet arbre, taillé en têtard, était présent dans toutes les fermes. Quelques sujets bordaient le potager et permettaient à chaque famille la réalisation de ses propres paniers. Dans le bassin d'Objat, des entreprises de vannerie fournissaient des paniers légers et robustes pour les fruits et les légumes produits en nombre au début du siècle dernier suite à la disparition de la vigne.



Remarquable saule, bassin de Brive, Voutezac

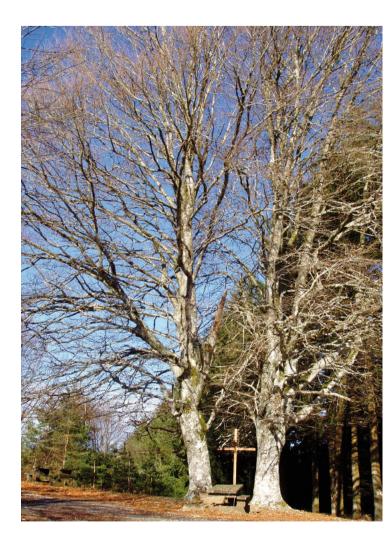


Ancienne cabane de vigne, bassin de Brive, Voutezac

#### PETIT PATRIMOINE

On trouvait souvent un arbre près des lieux de vie comme le potager ou le four à pain pour, là encore, permettre de s'abriter de la pluie ou du soleil.

On peut noter parfois la plantation de deux ou quatre arbres pour encadrer une croix.



Croix mise en scène par deux hêtres, hauts-plateaux, Eygurande



Serve bordée par un chêne à l'une des entrées de Chameyrat, pays de Tulle



Fontaine, four à pain et tilleul animent le cœur d'un village, plateau d'Uzerche, Beaumont



# Arbres remarquables

#### <u>CRITÈRES</u>

Il est des arbres qui par leur situation, leur histoire marquent profondément le site dans lequel ils ont évolué. Leur disparition, parfois brutale, suscite toujours de fortes émotions. Certains sujets ayant traversé plusieurs siècles, s'imposent par leur âge, d'autres plus jeunes se font remarquer par la beauté de leur **port** (silhouette) ou l'originalité de leur **essence** (rareté botanique). Ainsi quelques sujets se démarquent et prennent alors le titre d'« arbre remarquable ». On les rencontre tant sur l'espace public que dans des propriétés privés, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.







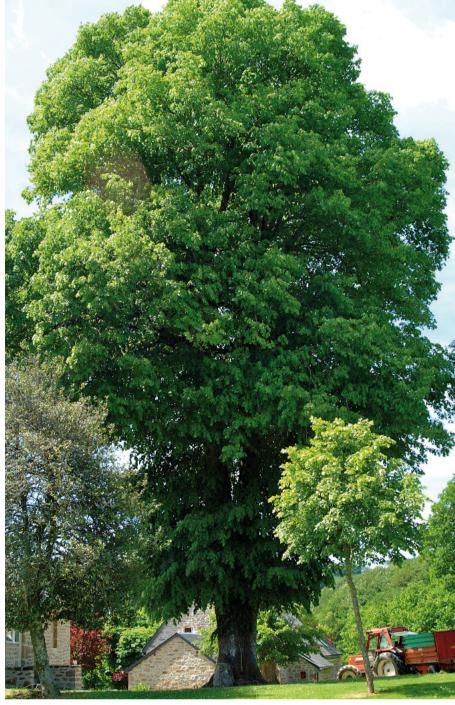
Deux séquoias dans un jardin privé situé en bord de route, Hauts-Plateaux, Maussac



Pin parasol à l'angle du parc de la mairie, Pays des buttes calcaires et des terres lie de vin, Cublac



Acacia au cœur d'un village, bassin de Meyssac, Queyssac-Les-Vignes



Tilleul d'une ampleur extraordinaire, plateau de Millevaches, Davignac





Chêne de Sully à l'entrée d'un village des Monédières, Gourdon-Murat

#### **DÉNOMINATIONS**

La Corrèze possède des chênes (Gourdon-Murat, Monestier-Merlines, Le Jardin, Bellechassagne) et des tilleuls (Bonnefond, Rilhac-Treignac, Saint-Hilaire-Luc) dits de Sully. Ces derniers ont sans doute plus de 400 ans. Ils auraient été plantés suite à une politique active conduite par le Duc de Sully (1559-1641), ministre de Henri IV, favorisant la plantation d'arbres sur les lieux publics.

Le Tilleul de Sully de Ménoire a disparu récemment et celui de Montgibaud en très mauvais état sanitaire, devenu dangereux, ne pourra pas être conservé lors du réaménagement de la place de l'église.

Quelques chênes plantés sur les places de l'église après la Révolution sont nommés « arbres de la liberté » (Tarnac, Vitrac-sur-Montane, Marc-La-Tour).



Deux chênes de Sully qui semblent ne jamais avoir été taillés près des gorges de la Dordogne, Monestier-Merlines



Chêne de la liberté, place de l'église dans le pays de Tulle, Marc-La-Tour



# Arbres d'ornement

#### **PARCS**

On distingue les essences locales, rencontrées naturellement dans nos forêts et nos prés, des essences dites d'**ornement** importées puis plantées dans les parcs et les jardins pour les qualités de leur silhouette, leur floraison ou les couleurs de leur feuillage.

De tous les arbres rencontrés en Corrèze, les sujets les plus remarquables sont certainement ceux qui s'imposent dans **les parcs des châteaux**. On devine au loin leur silhouette sans pouvoir toujours s'en approcher. Les essences sont plus variées que dans les prés et les champs, souvenir de voyages parfois lointains. Séquoïas, cèdres, ifs, tulipiers de Virginie, magnolias grandiflora, catalpas, hêtres pourpres sont autant d'espèces susceptibles d'être inventoriées. Certains de ces parcs sont protégés au titre des sites classés ou inscrits (Chadebec à Saint-Germain-les-Vergnes, La Morguie à Sainte-Fortunade, parc du château d'Arnac-Pompadour).



Perspective sur un parc privé où les conifères dominent. Tilleul pour ombrager la cour, Xaintrie, Saint-Privat



Château du Doux, propriété privée, et son parc dominant les gorges de la Dordogne, Altillac



Parc privé dans un bourg du pays de Tulle, Orliac de Bar



Pin parasol, parc du château sculpté par les vents dominants, bassin de Meyssac, Turenne



Château de Malesse, propriété privé, avec son marronnier majestueux, Xaintrie, Saint-Privat



Jardin privé des Hauts Plateaux corréziens avec un bel érable du Japon, Marcillac-La-Croisille



Jardin privé en Xaintrie avec un araucaria, Saint-Privat



Catalpa boule dans un jardin privé d'un bourg du plateau d'Uzerche, Espartignac

#### **JARDINS**

Dans chaque village des jardins privés offrent à voir des arbres d'ornement épanouis dont le port, les couleurs ou l'envergure nous surprennent. Certaines essences peuvent marquer une époque, témoignant d'une mode plus ou moins éphémère. Aux prunus et aux araucaria (désespoir des singes), beaucoup plantés dans les années 1980, se subsituent l'olivier et le palmier.



La Corrèze recèle aussi de nombreux **arboretums privés** (Ayen, Saint-Setiers, Lostanges, Neuvic, Espartignac) avec là encore des essences d'arbres très variées. Ce sont les oeuvres de passionnés qui ouvrent régulièrement leurs collections au public.



Parc arboretum privé sur le plateau de Millevaches, Saint-Setiers



# Droits de l'arbre

#### CHARTE OU RÈGLEMENT?

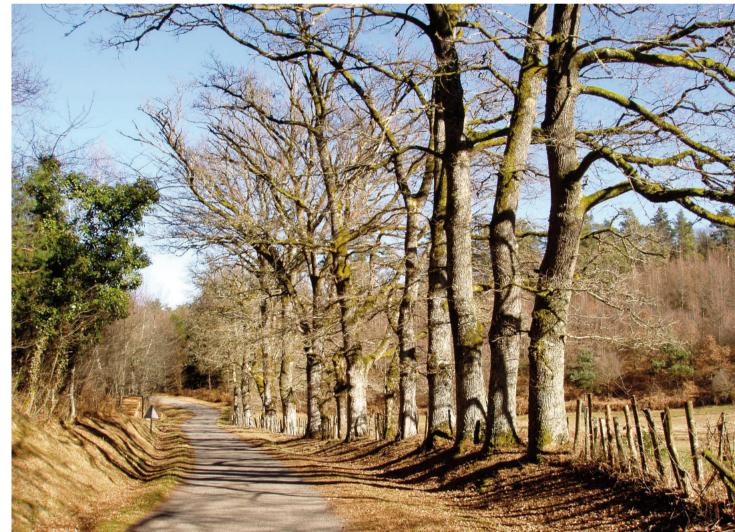
Comprendre et respecter les arbres peut amener certaines collectivités à prendre des dispositions particulières en leur faveur :

Rédiger une **charte** permet de partager connaissances et ambitions, avec le grand public et les professionnels.

L'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** permet de protéger un arbre ou un alignement qui participent à la qualité de paysages appréciés et reconnus par tous. Deux outils sont alors utilisés, soit le repérage du sujet ou de l'alignement au titre de l'**article L 123-1-5-7°** du code de l'urbanisme qui impose de faire une déclaration préalable avant toute intervention soit la création d'une zone dite **Espace boisé classé (EBC)**, une protection plus forte qui interdit tout projet mettant en péril le boisement (arbre isolé, haie, bois, forêt, parc).



Préservation et replantation de jeunes platanes dans le cadre du réaménagement de la place du Champs de Mars, Beaulieu-Sur-Dordogne



Alignement de chênes à préserver dans une commune de Xaintrie, Servières-Le-Château



Plusieurs Séquoias plantés dans des parcelles privées, Condat-Sur-Ganaveix

#### **PROTECTION**

D'autres types de protections existent en l'absence de PLU :

Le Conseil Général peut, dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles (ENS), par arrêté et après délibération des communes concernées, déterminer des boisements auxquels est applicable le régime **EBC**.

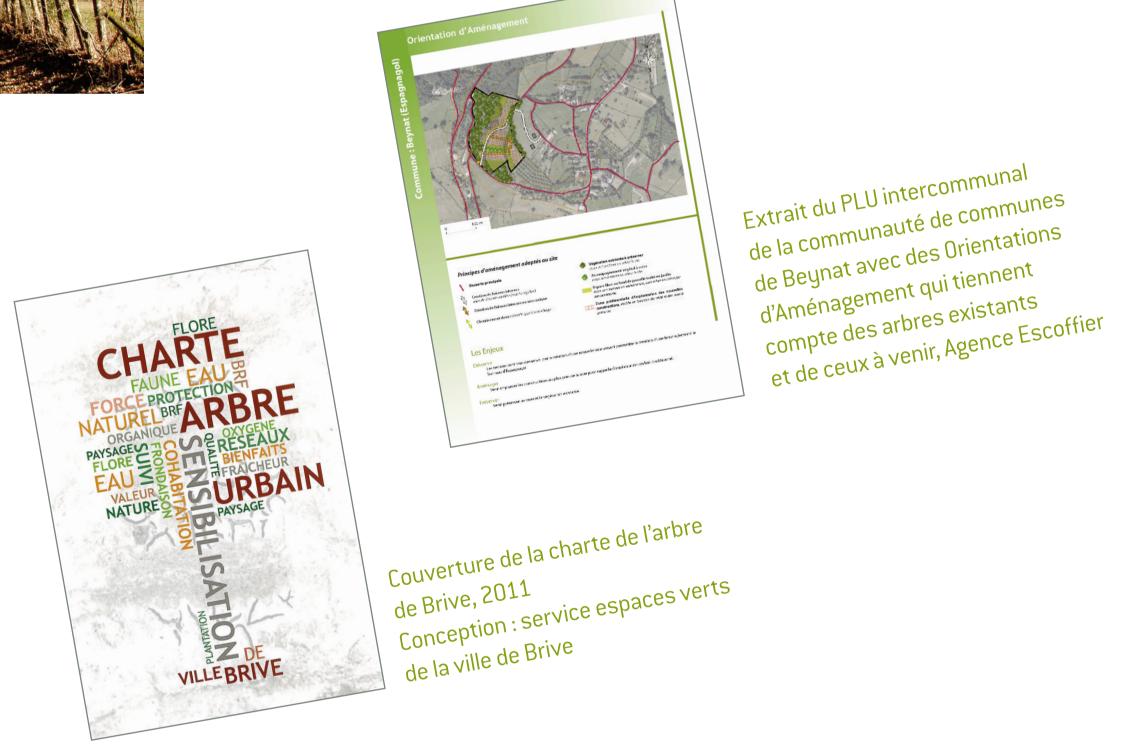
Certains arbres, compris dans le périmètre de protection d'un **bâtiment inscrit ou classé**, ne peuvent être abattus sans un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Le code de l'environnement a permis, à une époque, de protéger des arbres remarquables par classement (conservation) ou inscription (surveillance administrative). Cette protection n'existe plus sous cette forme mais ils peuvent être protégés en classant ou inscrivant un espace plus ou moins vaste (parcelle, parc, vallon). Il s'agit de **sites classés** (maintien en l'état) **ou inscrits** (avis simple de l'ABF).



#### RELATIONS DE VOISINAGE

D'un point de vue réglementaire le Code civil impose de planter un arbre (qui montera à plus de deux mètres de haut) à plus de deux mètres de la limite de propriété. Si un arbre a atteint la hauteur de deux mètres depuis plus de trente ans le propriétaire riverain ne peut plus demander l'abattage (**prescription trentenaire**). Les arbres plantés sur les limites séparatives sont des **arbres mitoyens**, les travaux sur ces derniers doivent se faire de façon concertée entre les deux parties.



Considérant que, sans les arbres, nous ne pouvons exercer pleinement notre condition humaine, et que leur compagnie est un droit humain fondamental, nul ne sera tenu éloigné de la vue des arbres, ni privé de leur présence. Tous les humains étant égaux devant les arbres, nul ne s'arrogera unilatéralement le droit de les détruire. Utiliser les arbres peut être légitime, mais cette utilisation doit reposer sur un large consensus. Collectivement, l'attitude de notre société vis-a-vis des arbres sera régie par ces deux maîtres mots : compréhension et respect.

> Francis Hallé, Extrait « Du bon usage des arbres », Actes sud, octobre 2011.

